



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Rapport de la 18ème réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 3-4 février 1998

(Préparé par le Secrétariat)

Point 1 de l'Ordre du jour: Remarques liminaires

1. Le Président, M. le Professeur Abdulaziz H. Abuzinada, a déclaré ouverte la réunion. Il a exprimé son appréciation pour avoir été élu Président du Comité permanent en avril 1997 et a rendu hommage à son prédécesseur, le Dr. Peter Bridgewater. Il a remercié le Gouvernement allemand de son hospitalité et souhaité la bienvenue à tous les représentants du Comité en faisant remarquer que la clé du succès de la CMS était la participation pleine et entière de tous les représentants du Comité permanent. La liste des participants figure à l'Annexe 1.

2. Le Dr. Gerhard Fulda, représentant du Ministère allemand des affaires étrangères, a souhaité la bienvenue à tous les participants à cette réunion. Il a souligné le caractère pionnier du Secrétariat de la CMS à Bonn, organisme des Nations Unies, et a évoqué l'établissement à Bonn d'un siège des Nations Unies pour des questions concernant l'environnement et le développement avec l'arrivée des Volontaires des Nations Unies, de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et, il y a peu de temps, de la Convention des Nations Unies pour lutter contre la désertification. Il espère voir dans l'avenir l'installation de la nouvelle Convention des Nations Unies sur le commerce international des pesticides et des produits chimiques dangereux. Le Dr. Fulda a déclaré que l'Allemagne continuerait de soutenir fermement la CMS, prenant sérieusement son rôle de Dépositaire, et a conclu en rappelant à toutes les personnes présentes l'importance pour tous d'assurer une protection des espèces migratrices à l'échelle mondiale.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et calendrier des travaux

3. L'ordre du jour (qui figure à l'Annexe 2) et le calendrier des travaux ont été approuvés par consensus et sans modification.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur les activités entre les sessions.

Recrutement de nouvelles Parties.

4. Le Secrétaire exécutif, M. Arnulf Müller-Helmbrecht, a fait savoir que le Dépositaire avait reçu dans le courant de la semaine l'instrument d'adhésion du Liechtenstein, ce qui portait à 52 le total des Parties à la CMS. Il a ajouté que la Roumanie avait promulgué une loi en faveur de la CMS en décembre 1997 et que le Dépositaire attendait maintenant son instrument d'adhésion. L'instrument d'adhésion de la Mauritanie est également attendu bien que le Gouvernement de ce pays ait promulgué une loi en sa faveur en juin/juillet 1997. Néanmoins, la Mauritanie est un nouveau venu prometteur qui poursuit de nombreuses activités nouvelles en collaboration du Gouvernement allemand.

5. Le Secrétaire exécutif a fait également savoir que les "profils de pays" étaient presque achevés pour une vingtaine d'Etats non-Parties et, lorsqu'ils seront terminés, ils seront envoyés aux pays en projets pour commentaires. Le Brésil, la Turquie, la Malaisie et quelques autres pays ont déjà reçu l'exemplaire qui leur est destiné. Ces profils sont en cours d'examen et on en attend les commentaires.

6. Le Secrétaire exécutif a expliqué que le Directeur exécutif du PNUE, à la suite de la Conférence sur l' " *Environment for Europe* ", qui a eu lieu à Sofia en 1995, avait écrit aux non-Parties et aux Parties à la Convention qui sont membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE), pour encourager l'adhésion de non-Parties à la fois à la CMS et aux Accords pertinents conclus sous ses auspices. Les Parties ont été notamment priés avec insistance d'encourager les non-Parties à adhérer à l'occasion de la prochaine réunion des Ministres de l'Environnement qui aura lieu à Arhus du 22 au 25 juin 1998.

Situation du personnel du Secrétariat PNUE/CMS.

7. Le Secrétaire exécutif a expliqué que le Secrétariat était entré dans les phases finales de recrutement d'un fonctionnaire d'administration et de gestion des fonds et qu'on espérait qu'il prendrait son poste le 1er mars 1998. Mme Bothena Bendahmane (Maroc) a travaillé pendant un certain nombre d'années à Nairobi et devrait être notamment responsable de l'Unité chargée des Accords, de la co-localisation des secrétariats d'Accords et de l'administration du financement des projets.

8. En outre, le PNUE a approuvé le matin même la nomination de M. Carles Carboneras (Espagne) au poste de fonctionnaire d'Information. On espère qu'il pourra prendre son service le 1er mars ou le 1er avril 1998. Le recrutement d'un assistant d'Information a été reporté en attendant une bonne intégration du fonctionnaire d'Information au Secrétariat.

9. L'Assistante administrative, Mme Christina Heuft, avait décidé de donner sa démission l'année dernière en décembre mais avait accepté de rester à temps partiel jusqu'à la fin de mai 1998. Le Dr. Nowak prendra sa retraite à la fin de mai 1998 et M. Eric Blencowe, fonctionnaire chargé des projets spéciaux, travaillant à mi-temps et détaché par le Ministère britannique de l'Environnement, est encore pour quelque temps pleinement occupé par son travail sur EUROBATS qui devrait prendre fin au 31 décembre 1998. Le Secrétaire exécutif a fait savoir qu'il s'était adressé aux correspondants de la CMS des pays respectifs en faisant référence à un appel lancé pendant COP5, pour que les gouvernements responsables envisagent un suivi. En outre, le Secrétaire exécutif a rapporté son appel d'octobre 1997 à un certain nombre de correspondants de la CMS de détacher auprès du Secrétariat de la CMS du personnel qui servirait en qualité de fonctionnaires régionaux pour l'Afrique et l'Asie, comme indiqué dans le budget pour la période 1998-2000 (voir Résolution 5.6, Annexe 1, lignes budgétaires 1107 et 1108). Aucune réponse n'a encore été reçue. Il a indiqué son intention de faire bientôt une nouvelle démarche et de consulter les autorités allemandes et britanniques pour envisager une solution de suivi pour la fin du détachement du Dr. Nowak et de M. Blencowe qui viennent à expiration, en se référant à l'appel lancé par COP5. Le Comité permanent a souscrit à ces plans.

Mise à jour des Accords de la CMS

EUROBATS

10. Le Secrétaire exécutif de l'Accord sur la conservation des chauves-souris en Europe, M. Eric Blencowe, a commenté les progrès accomplis au sujet des dispositions prises pour la 3ème réunion du Comité consultatif de l'Accord les 23 et 24 mars 1998 à Prague, République tchèque, et pour la seconde séance de la réunion des Parties qui aura lieu à Bonn (Allemagne) du 1er au 3 juillet 1998. Ceux ci, et une deuxième nuit des chauves-souris d'Europe qui aura lieu le 29 août 1998 dans un nombre de pays actuellement inconnu, occupent de plus de plus de temps et exigent une énergie accrue. Il a demandé instamment aux Parties à la CMS, par l'intermédiaire du Comité permanent, de participer à ces célébrations et d'encourager leurs organisations non-gouvernementales respectives d'y participer également.

AEWA

11. Le représentant de l'Europe (Pays-Bas), le Dr. Gérard Boere a rapporté une augmentation des signataires qui sont passés de 11 à 15. Un certain nombre de ratifications a également eu lieu. Les contacts permanents avec les presque 120 pays intéressés par cet Accord indiquent que des progrès ont été réalisés et il a exprimé l'espoir d'obtenir à temps les 14 ratifications nécessaires pour la première session de la réunion des Parties. Le Secrétariat intérimaire continue ses activités. Il a récemment publié son troisième bulletin d'information en français et en anglais. Il prépare actuellement des documents pour la première réunion des Parties et 150 000 dollars des E.U. ont été accordés par le Gouvernement des Pays-Bas à Wetlands International pour une conférence mondiale sur les zones humides au Sénégal en novembre 1998.

12. Entre temps, la préparation de la première séance de la réunion des Parties avance bien. En janvier, une mission commune du Gouvernement des Pays-Bas, du Secrétariat de la CMS, du Secrétariat intérimaire de l'AEWA et des représentants du Gouvernement de l'Afrique du Sud ont visité le lieu prévu pour les conférences consécutives de la CMS et de l'AEWA en 1999. En outre, le Dr. Boere a signalé qu'il avait fait des présentations de l'AEWA dans plus de 20 conférences internationales sur l'environnement.

13. En complément du rapport du Dr. Boere, le Secrétaire exécutif a demandé instamment aux représentants des régions de l'Asie de l'Afrique et de l'Europe d'essayer de persuader d'autres pays de ratifier l'AEWA. Il a déclaré qu'il ne devrait y avoir aucun problème avec les chasseurs car le Conseil international de la chasse avait participé à tous les stades de négociations de l'AEWA et approuvé sa forme finale.

Outarde houbara

14. Le Secrétaire exécutif a expliqué que l'Arabie Saoudite avait préparé un projet d'Accord dont le texte avait été revu par l'*Environmental Law Centre* de l'UICN. Un Plan d'action serait nécessaire mais ceci est encore en cours de mise au point. Le projet d'Accord sera diffusé pour commentaire dès que le projet de Plan d'action sera disponible.

ACCOBAMS

15. Le Secrétaire exécutif a expliqué qu'il n'y avait eu aucune communication de renseignements du secrétariat intérimaire de Monaco lorsque le dernier numéro du Bulletin de la CMS était en cours de préparation mais que le prochain Bulletin ferait état des progrès accomplis dans ce domaine. Il avait été encouragé par la participation d'au moins une ONG dans la conservation des dauphins, laquelle mettait au point des projets sous l'autorité d'ACCOBAMS et cherchait l'aide de l'Union européenne pour leur financement.

Autres accords potentiels

16. Deux autres accords sont en cours de mise au point, un sur les ongulés de la péninsule Arabique et un autre sur les gangas (*Pteroclididae*) dans trois pays d'Afrique australe. Le représentant de l'Afrique du Sud, M. Johann Lombard, a fait savoir qu'une réunion qui aura lieu en Namibie en avril ou mai 1998 examinera les idées et les préparations conduites dans chaque pays sur les questions concernant les gangas.

Grue de Sibérie

17. Le Secrétaire exécutif adjoint, M. Douglas Hykle, a fait savoir que les nouvelles du terrain étaient positives: les chercheurs de la Fédération de Russie et de l'Iran surveillent intensivement les populations

d'animaux migrateurs et ont obtenu un certain nombre de succès. Les dispositions pour la troisième réunion des Etats de l'aire de répartition de la grue de Sibérie, en Iran, ont été jusqu'ici rendues difficiles en raison de la médiocrité des communications. Il poursuivra ses efforts pour que la réunion ait lieu là en 1998. La grue de Sibérie a fait l'objet d'un long exposé dans le dernier numéro du Bulletin de la CMS qui fait partie d'une nouvelle série sur les espèces particulièrement en danger. Le Secrétariat a l'intention de chercher des contributions concernant d'autres espèces en danger pour les prochains numéros.

Tortues

18. Le Secrétaire exécutif adjoint a déclaré qu'un rapport rédigé par un consultant, qui comporterait des recommandations sur les activités nécessaires à la conservation des tortues marines et susceptibles d'être entreprises par la CMS, serait prêt probablement le mois prochain. Le Dr. Jacques Fretey a préparé un autre document sur la situation des tortues marines au large des côtes atlantiques de l'Afrique et le Secrétariat édite à présent ce document en vue de la préparation d'un important colloque sur les tortues marines qui aura lieu au début de mars 1998. En outre, le Secrétariat prend à présent toutes dispositions financières pour la production de quelques affiches d'identification des tortues en français et, peut-être, en portugais.

19. M. Hykle a conclu ses remarques en informant les participants à la réunion d'un atelier sur les tortues marines organisé par ECOFAC au Gabon en décembre 1997. Des débats sont en cours sur le financement et l'organisation d'une réunion régionale beaucoup plus importante sur l'Afrique de l'Ouest en 1998, peut-être en Côte d'Ivoire.

Ongulés sahélo-sahariens

20. Le Secrétaire exécutif a fait un rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'organisation d'un atelier prévu à Djerba en Tunisie du 19 au 23 février 1998. Le Secrétariat a envoyé des lettres d'invitation aux pays intéressés et a consulté le Gouvernement tunisien sur la conclusion d'un Accord de Gouvernement hôte pour la réunion. Pour ce qui est du financement de la réunion, des contributions ont été promises par le PNUE, les Gouvernements belge, français et allemand, mais ces fonds seraient insuffisants pour faire face au déficit, même en incluant les fonds provenant du budget de la CMS. Il a proposé que le montant du déficit soit prélevé sur la contribution additionnelle volontaire de l'Allemagne.

Cormorans

21. Le représentant de l'Europe a expliqué que, suite à la décision de la cinquième session de la Conférence des Parties de créer un groupe de travail d'experts pour mettre au point un Plan de gestion pour cette espèce, une réunion d'experts a eu lieu en septembre 1997. Les points de vue exprimés à cette réunion ont été très divergents sur les moyens de résoudre le problème de l'expansion de la population et les consultations se poursuivent.

Phoques moines de la Méditerranée

22. Le Secrétaire exécutif a fait un rapport sur la situation précaire de la population atlantique de cette espèce et a noté les difficultés rencontrées dans la coordination des activités de conservation. Il souhaite que la CMS puisse jouer un rôle de coordinateur en collaboration avec d'autres organisations telles que le PNUE et peut-être l'Union Européenne, et il cherche l'approbation du Comité permanent pour continuer ses efforts, approbation qui lui a été donnée à l'unanimité.

Gorille

23. Le Secrétaire exécutif a indiqué que cette espèce de l'Annexe I pour laquelle des actions de conservation concertées étaient nécessaires, était une espèce sur laquelle le Secrétariat n'avait jusqu'à

présent aucune possibilité d'intervenir. Il espère que, malgré les difficultés politiques de la région, le Secrétariat pourra jouer un certain rôle. Le représentant régional pour l'Afrique a encouragé le Secrétariat à agir en consultation avec le Conseil scientifique.

Esturgeon

24. Le Secrétaire exécutif estime que l'esturgeon est une des espèces de poissons qui pourrait profiter des activités de la CMS. La plupart de ces poissons sont maintenant en danger du fait de la pollution, de la dégradation de l'habitat et de la surpêche. La Conférence des Parties à la CITES a inscrit l'esturgeon à l'Annexe II ce qui implique que le commerce du caviar devrait faire l'objet d'un contrôle à partir du 1er avril 1998. Il a poursuivi en expliquant que de nouvelles investigations seraient nécessaires pour vérifier la possibilité de conclure un Accord ou un mémorandum d'accord, soit régional soit mondial, et peut-être d'établir un plan de gestion séparé pour la zone de la mer Caspienne. Une réunion de la CITES à Moscou a récemment soulevé des difficultés politiques considérables pour la conclusion d'un tel Accord et le Secrétaire exécutif a cherché l'approbation du Comité pour continuer d'examiner la question. Il pense qu'il y avait une crainte commune erronée au sujet de la CMS que l'on croyait être une Convention purement orientée vers la protection, mais c'est une erreur que l'on peut vérifier par la nature des débats concernant le cormoran et l'AEWA, deux sujets qui comportent des aspects gestionnaires importants. Il a conclu en déclarant que la mise au point d'accords sur l'esturgeon et l'outarde houbara prouveraient que la CMS est toujours en accord avec l'Ordre du jour 21, la CITES et Ramsar.

25. Le représentant du Dépositaire (Allemagne), M. Gerhard Adams, a expliqué que, pour l'Union Européenne, les importations seraient permises seulement si elles ne portent pas préjudice à l'ensemble de la conservation de l'espèce. L'Allemagne a soutenu l'inscription sur la liste de 23 espèces d'esturgeons à la Conférence de la CITES en 1997; Il a ajouté que la réunion susmentionnée qui a eu lieu à Moscou avait deux buts fondamentaux: examiner la question des conditions d'importation/exportation et revoir la nécessité d'un accord régional. L'Allemagne a soutenu la réunion financièrement car elle est un important importateur de produits d'esturgeons. Il a lui aussi précisé que la réponse pour la conclusion d'un accord régional n'avait pas été très positive mais que le Gouvernement allemand soutenait néanmoins le point de vue du Secrétariat de la CMS selon lequel l'espèce convenait fort bien pour un accord régional au titre de la CMS.

26. Le représentant de l'Afrique (Guinée), M. Abdel Kader Bangoura, a commenté sur les difficultés qu'il a rencontrées mais qu'il n'a pas pu encore identifier au large de la côte atlantique de l'Afrique et en particulier au Sénégal. Un grand nombre de bateaux pêchent régulièrement dans cette région mais les autorités sont très peu conscientes des dangers courus par l'espèce concernée. Pour ce qui est de l'accord soumis à examen, il a déclaré qu'il y avait deux options: inclure l'esturgeon dans les Annexes de la CMS ou conclure un accord régional. Il est important que le dialogue soit poursuivi.

27. Le Président a conclu que le Secrétariat devrait poursuivre ses efforts pour aboutir à la conclusion d'un accord régional pour l'espèce.

Liens institutionnels avec d'autres organismes

28. Le Secrétaire exécutif a déclaré qu'il n'y avait pas grand chose à dire sur les relations avec les ONG et les OIG autre que les consultations de routine. Après la conclusion d'un mémorandum de coopération avec le Secrétariat de la Convention sur la Diversité biologique (CDB) il y a eu peu de communications. Le Secrétaire exécutif a ajouté qu'il avait écrit aux correspondants de toutes les Parties à la CMS le 28 octobre 1997 pour faire un rapport au sujet des activités du Secrétariat afin d'établir une liaison avec la CDB et pour les prier instamment de coordonner les activités de leurs pays concernant la CMS avec celles de la CDB afin d'obtenir de meilleures synergies et de tirer partie du GEF. Il a souligné les difficultés pour établir de bons contacts avec les conventions régionales concernant la

biodiversité, lesquels, dans certains cas, n'ont pas été possibles étant donné le manque d'organes appropriés des conventions en question et les moyens limités du Secrétariat. Les relations avec la CITES ont toujours été bonnes comme le prouve la récente réunion sur l'esturgeon. Le Secrétariat a participé également au processus de la *Pan-European Biological and Landscape Diversity Strategy*, particulièrement en ce qui concerne ses Accords (AIWA, ASCOBANS, ACCOBAMS et l'Accord sur les chauves-souris). Il s'est également référé au Programme pour la conservation de la flore et de la faune arctiques (CAFF) auquel les Etats-Unis, le Canada et la Fédération de Russie étaient parmi les huit Parties et il espère trouver le moyen de les persuader d'adhérer à la CMS grâce à des efforts de collaboration entre la CMS et le CAFF dans l'avenir.

29. Le représentant de l'Europe a fait savoir qu'il avait participé à la dernière réunion de la CAFF et qu'il était un observateur quasi permanent des travaux de cette organisation. Il a ajouté que tous les travaux de la CAFF pourraient être entrepris dans le cadre de la CMS mais que le problème résidait dans le fait que très peu de représentants de la CAFF étaient également Parties à la CMS. Il a très fortement incité tous les représentants de la CAFF à adhérer à la CMS. Un rapport de la CAFF sur l'état de certaines espèces dans la région arctique, qui sera partiellement financé par les Pays-Bas et préparé par le Dr. Derek Scott du Royaume Uni, devrait être terminé dans les deux mois qui suivent. Le rapport devrait approuver vigoureusement les conclusions de l'AEWA et la nécessité de conclure des accords sur deux autres itinéraires aériens.

30. Le Secrétaire exécutif a fait état de sa récente démarche auprès du PNUE afin de lui demander d'incorporer dans son programme de travail certains plans de la CMS (tels que par exemple le projet sur les ongulés sahélo-sahariens) et a déclaré que deux autres plans pourraient y être incorporés dans l'avenir.

Point 4 de l'Ordre du jour: Rapport du Dépositaire

a) Accord de Siège

31. Le représentant du Dépositaire, M. Adams, a expliqué que les questions avaient été abordées en détail par le Comité permanent à sa 16^{ème} réunion (avant la cinquième session de la Conférence des Parties). Le dernier projet à l'examen reflétait l'accord conclu précédemment avec les Volontaires des Nations Unies et ceci avait été utilisé comme base pour l'accord avec la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'accord concernant les Volontaires des Nations Unies présentait d'autres avantages tels que le fait qu'il n'était pas nécessaire de posséder un permis de travail en Allemagne. La correspondance s'est poursuivie entre le Gouvernement, le PNUE et le Secrétariat de la CMS et il a estimé que l'on était sur le point d'aboutir à un consensus, deux questions seulement restant à résoudre. A savoir, premièrement la demande de la CMS selon laquelle les personnes invitées devraient recevoir leur visa à la frontière si l'obtention de ce visa n'avait pas été possible avant. Le Gouvernement allemand ne pouvait pas accepter cela mais il a mis au point un compromis qui sera décrit à une future réunion avec le Secrétariat, réunion à laquelle seraient présents le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de la Justice. Deuxièmement, la question des immunités et des privilèges accordés au personnel du Secrétariat et aux visiteurs avait été abordée par le PNUE. La Convention des Nations Unies de 1946 sur les Privilèges et Immunités avait été utilisée comme base pour cette partie de l'accord, laquelle, à son tour, accorde l'immunité au personnel, aux représentants des Etats représentés et aux experts en visite. M. Adams a déclaré que les personnes jouissaient de ces avantages directement de la Convention si elles étaient des citoyens d'un Etat membre des Nations Unies. Il n'était donc pas nécessaire d'inclure une stipulation spécifique dans l'Accord de Siège pour le Secrétariat de la CMS. Il a ajouté qu'une telle clause n'existait pas dans l'Accord de Siège conclu entre le PNUE, le Gouvernement canadien et le Secrétariat de la CDB.

32. Enfin, le représentant du Dépositaire a précisé que le Gouvernement allemand donnait une contribution volontaire additionnelle de 100 000 DM par an pour les activités de la Convention. La contribution est versée depuis 1997.

33. Le Secrétaire exécutif a rendu hommage à l'implication personnelle de M. Adams dans le processus de négociation et a remercié le Gouvernement allemand de sa généreuse contribution financière. Il a expliqué que les points en suspens concernant la conclusion de l'Accord de Siège portaient sur les visites d'experts extérieurs plutôt que sur les représentants du Secrétariat et qu'il était heureux d'apprendre le point de vue du Ministre de l'Intérieur sur le même traitement accordé aux experts en mission officielle en Allemagne. Il a ajouté que le Secrétariat avait répondu aux derniers projets d'accord émanant du Gouvernement allemand en envoyant un projet de réponse au PNUE pour connaître son point de vue. Au moment que ce rapport a été écrit, on était toujours dans l'attente d'une réponse formale du Gouvernement allemand sur les autres questions ouvertes.

b) Préparation de copies certifiées du texte de la Convention

34. La représentante du Ministère allemand des affaires étrangères, Mme Bennemann, a expliqué que les nouvelles versions en français et en espagnol n'étaient pas encore mises au point et que le Gouvernement espérait terminer bientôt ses travaux. La version russe est presque terminée à part quelques difficultés mineures de traduction. La version arabe nécessite encore quelques travaux mais sera diffusée bientôt. La version chinoise est presque finie et sera diffusée dans les prochaines semaines. Suite à tous ces travaux, des copies certifiées seront préparées. Elle est très confiante de pouvoir atteindre ce but bientôt, y compris la traduction des Annexes dans toutes les langues.

35. Le Représentant de l'Asie (Arabie Saoudite), le Dr. Hany Tatwany, est encouragé par les progrès accompli mais a souligné la nécessité de mettre définitivement au point dès que possible la version arabe afin de permettre la promotion de la Convention dans la région.

**Point 5 de l'Ordre du jour: Rapports des membres du Comité:
promotion de la CMS, y compris les Accords, sur une base régionale**

Les Amériques et les Caraïbes

36. Le Représentant des Amériques et des Caraïbes (Uruguay), le Dr. Jorge L. Cravino Castro, a fait savoir qu'outre les deux pays d'Amérique Centrale et les cinq pays d'Amérique du Sud qui sont déjà Parties à la Convention, un certain nombre d'autres ont signalé leur intention d'y adhérer. Il a largement distribué des exemplaires du rapport de la cinquième session de la Conférence des Parties mais n'a encore obtenu d'aucun d'eux une réponse claire quant à leur intention d'adhérer. Ces pays comprenaient le Paraguay et la Jamaïque qui étaient représentés à la cinquième session de la Conférence. Il a fait un rapport sur les progrès accomplis concernant l'atelier régional de deux jours sur la CMS prévu pour mai 1998 en Uruguay. Ceci était effectué par une petite commission établie par un groupe de travail régional créé pour organiser ledit atelier. Il a en outre fait savoir qu'un projet sur les albatros avait été lancé et il avait apporté avec lui un exemplaire du Mémoire d'Accord concernant ce projet qui avait subi quelque retard en raison de difficultés administratives. En conclusion il a déclaré que l'Uruguay souhaitait lancer un nouveau projet couvrant le Chili, l'Argentine et l'Uruguay sur une espèce d'outarde.

37. Le fonctionnaire technique du Secrétariat, M. Pablo Canevari, a déclaré qu'un des sujets de l'atelier régional de l'Uruguay serait l'adhésion de nouvelles Parties à la Convention: le Brésil a manifesté un grand intérêt qui doit être encouragé.

Europe

38. Le représentant de l'Europe a poursuivi son rapport sur les activités avec la CAFF et a expliqué qu'encourager l'adhésion à la CMS peut être plus difficile que de conclure des Accords sur des espèces ou des groupes d'espèces en particulier dans la région. Il a ajouté que l'Ukraine était presque sur le point de ratifier son adhésion à la CMS (avant les élections prévues en mai dans ce pays, espère-t-il).

39. Le Dr. Boere a expliqué que le *Brent Goose Management Plan* était maintenant terminé et qu'il avait été diffusé pour commentaires afin d'être en mesure de présenter une version révisée à la sixième session de la Conférence des Parties. Une réunion sur la CMS dans la Fédération de Russie, qui avait été reportée depuis 1997 devrait avoir lieu en 1998. Il a déclaré que le Gouvernement des Pays-Bas devait investir 4 millions de dollars des E.U. dans des travaux de conservation incluant à la fois l'AEWA et la CMS. Ces fonds serviront à financer également un projet au titre de l'AEWA lancé officiellement à Dakar, Sénégal, en février 1998 à l'Ambassade des Pays-Bas et dont le coût s'élève à 2,5 millions de dollars des E.U.. Des investissements dans d'autres projets en Europe Centrale et Orientale ainsi qu'en Afrique au cours des prochaines années se monteront à près de 5 millions de dollars des E.U..

40. Le Dr. Boere a conclu ces remarques en ajoutant que le Gouvernement des Pays-Bas avait offert de co-localiser le Programme européen de Birdlife International et Wetlands International. Il espère que ces deux organisations collaboreront étroitement.

41. Le Secrétaire exécutif a rendu hommage au Vice-Président du Comité permanent, le Dr. Boere, pour ses efforts en vue d'attirer les pays de l'Europe de l'Est et a prié instamment les autres représentants du Comité d'encourager les non-Parties de leur région à adhérer à la Convention et à l'AEWA en particulier.

Asie

42. Le représentant de l'Asie a fait savoir que malgré le manque de matériel professionnel en arabe, y compris le texte de la Convention, l'Arabie Saoudite s'efforçait d'attirer de nouvelles Parties par l'intermédiaire du projet sur les ongulés, la réunion de négociations sur le Mémoire d'Accord, réunion qui devrait avoir lieu en 1998, ainsi que par la promotion de l'accord sur l'outarde houbara. Il a souligné que les prochaines réunions en la matière seraient utilisées pour promouvoir la CMS.

Afrique

43. Le représentant de l'Afrique a reçu une réponse positive de la République d'Afrique Centrale et de quelques autres pays mais tous recherchent des renseignements sur l'intérêt qu'il y aurait à devenir membre. Il a déclaré que beaucoup de pays africains avaient signé l'acte final de l'AEWA. Il a ajouté que la conférence de Wetlands International qui aura lieu en décembre 1998 à Dakar, Sénégal, ainsi que celle sur les ongulés, seraient une bonne occasion de promouvoir la CMS.

Océanie

44. Le représentant de l'Océanie (Philippines), M. Wilfrido Pollisco, a soumis une déclaration écrite sur l'évolution de la situation aux Philippines et en Australie. L'Australie, actif partisan de la conservation des albatros, a poursuivi la promotion d'un accord sur la conservation de 14 espèces, relevant des contacts clés dans les Etats intéressés de l'hémisphère sud. Ceci avait été suivi par la diffusion de matériel visant à rechercher un consensus sous la forme d'un tel accord. Cette déclaration décrit les éléments spécifiques qu'un accord peut contenir mais ajoute que l'action régionale est déjà entreprise par des organisations internationales telles que la *Commission on the Conservation of Antarctic Marine Living Resources* (CCAMLR) et la *Commission for the Conservation of Southern Bluefin Tuna*. L'Australie encourage la mise au point d'un accord pour parfaire ces activités et pour promouvoir une approche mieux coordonnée et intégrée.

45. Des discussions bilatérales entre l'Australie et la Nouvelle Zélande ont conduit à une indication officieuse selon laquelle la Nouvelle Zélande reverra la question de son adhésion éventuelle à la CMS. En même temps ces deux pays ont récemment décidé d'établir une coopération plus étroite notamment sur la conservation des petits cétacés et des oiseaux de mer. A partir d'un atelier réussi qui a eu lieu à Java à la fin de 1996 sur les tortues marines, l'Australie poursuit sa coopération sur une série d'ateliers concernant la mise au point de mesures de conservation pour l'espèce. L'Australie est très encouragée par l'évolution qui se manifeste dans les Etats membres de l'ASEAN en ce qui concerne les tortues marines et donne un haut degré de priorité à l'atelier qui doit avoir lieu en Malaisie sur la conservation des tortues.

46. Avec l'appui de la CMS, les Philippines ont fait un exposé sur la Convention pendant la septième réunion du groupe de travail de l'ASEAN sur la conservation de la nature en juin 1997 à Bangkok, Thaïlande. Presque tous les pays de l'ASEAN ont manifesté de l'intérêt pour la Convention, surtout la Malaisie et la Thaïlande. En outre, les Philippines et la Malaisie ont signé un accord établissant la première zone de protection transfrontières pour les tortues marines, le *Turtle Islands Heritage Protected Area* (TIHPA), le 31 mai 1996. L'Accord a pour objectifs d'établir une base de données centralisées, de développer les renseignements appropriés et de lancer des programmes de sensibilisation pour les habitants des îles et de mettre au point un programme commun de gestion des ressources des tortues marines. Le TIHPA, qui n'est pas un accord au sens de la Convention, stimulerait l'intérêt dans la région. Enfin, les Philippines ont proposé la création d'un Programme régional de conservation pour les mammifères marins au sein de l'ASEAN, programme qu'elles ont soumis pour approbation à l'*ASEAN Co-operation Unit*.

47. Le Secrétaire exécutif adjoint, complétant le rapport du représentant de l'Océanie, a encouragé les membres d'autres régions du Comité permanent à se mettre en rapport avec les Parties voisines avant la prochaine réunion du Comité permanent afin d'obtenir une image plus complète de l'évolution régionale.

Dépositaire

48. Le représentant du Dépositaire, M. Adams, a fait savoir que des documents de la CMS avaient été récemment envoyés au Salvador et en Colombie au niveau ministériel. La Slovaquie a semblé être intéressée mais les contacts n'ont encore rien donné. L'Ambassade d'Allemagne au Brésil a poursuivi l'action que le Ministre allemand de l'Environnement avait amorcée l'année dernière lors de sa visite. Le Ministre inaugurerait prochainement une exposition à Bonn sur les tortues marines au Brésil et rappellerait à l'Ambassadeur du Brésil l'existence de la CMS. Elle profiterait également du forum de l'Environnement pour l'Europe qui aura lieu à Arhus en juin 1998. La Lituanie a exprimé le désir d'adhérer à la CMS, à ASCOBANS et à l'Accord sur les chauves-souris, mais probablement pas avant l'an 2000.

49. Le Secrétaire exécutif a ajouté qu'il avait rencontré le Président du Kazakhstan et lui avait remis un ensemble de renseignements sur la CMS. Il a fait de même à une réception avec le Ministre des Affaires Etrangères et le Ministre de l'Environnement du Yémen qui avaient promis que l'instrument d'adhésion serait prêt à la fin de 1997. Il a demandé au représentant de l'Asie de suivre ces deux questions.

50. Le représentant de l'Europe a ajouté que les Pays-Bas avaient détaché des conseillers agricoles dans 50 ambassades de ce pays. Des documents de base de la CMS et de l'AEWA leur ont été fournis qui permettront aux intéressés d'aborder la question dans les réunions sur l'environnement.

Point 6 de l'Ordre du jour: Co-localisation de Secrétariats d'Accords (Résolution 5.5)

51. Le Secrétaire exécutif a souligné les changements déjà mentionnés aux réunions précédentes du Comité permanent et à la cinquième session de la Conférence des Parties. Il a ajouté que les Parties à ASCOBANS étaient d'accord en principe avec le système de la co-localisation et que le secrétariat devait être installé à Bonn plus tard au printemps bien qu'il serait administré par le Gouvernement allemand, au moins jusqu'à la troisième session de sa réunion des Parties, ce qui est à présent le cas avec le secrétariat d'EUROBATS. Il espère que le secrétariat de l'AEWA rejoindra le Secrétariat de la CMS après sa première réunion des Parties à la fin de 1999.

52. L'observateur du Royaume-Uni, M. Ian Muchmore, s'est inquiété des retards dans le recrutement de fonctionnaires pour de petits secrétariats et a demandé si le PNUE ne pourrait pas fournir une aide temporaire dans ces cas-là. Le représentant du PNUE, M. Rudy van Dijck, a déclaré que des dispositions pour des recrutements immédiats pour une période allant jusqu'à un an, sans que ce soit nécessairement une année entière, existaient à conditions que des fonds soient disponibles et que la position hiérarchique du poste ait été fixée par les Nations Unies. Le Secrétaire exécutif a ajouté qu'un nouveau Mémoire d'Accord entre le PNUE et les secrétariats de la Convention comporterait des dispositions dans lesquelles les chefs des secrétariats de la Convention pourraient unilatéralement prendre des dispositions temporaires au sujet du personnel pour une période allant jusqu'à six mois.

Point 7 de l'Ordre du jour: Examen de la situation actuelle des contributions au Fonds d'affectation spécial de la CMS, budget et ressources de la CMS

53. Le Secrétaire exécutif adjoint a présenté le document UNEP/CMS/Doc.5 et a signalé que le taux de paiement des contributions à la fin de 1997 était similaire à celui des années précédentes (environ 83%). La comparaison des dépenses par rapport au budget de 1997 va de soi et n'a entraîné aucun commentaire de la part du Comité. Le représentant de l'Océanie a donné connaissance du message selon lequel l'Australie s'interroge sur son inclusion dans la catégorie des non-payeurs, déclarant que les paiements de ce pays pour 1996 et 1997 ont déjà été effectués. Le Secrétaire exécutif adjoint a dit que le PNUE en serait informé et que l'Australie serait priée de fournir les documents nécessaires afin de permettre de trouver la trace de la transaction. Il a souligné qu'il est important que les Parties précisent l'objet du versement de leurs contributions, car des erreurs ont été relevées dans le versement de certaines contributions qui n'avaient pas été enregistrées correctement dans les livres du PNUE.

54. Le Secrétaire exécutif adjoint s'est également référé au dernier barème des quotes-parts des Nations Unies que nous venons de recevoir et a noté que ce barème soulève deux problèmes. Pendant les trois prochaines années, le barème relatif appliqué aux Etats membres des Nations Unies changera d'une manière significative, le pourcentage sur l'échelle des Nations Unies de certains pays de l'ex-Union soviétique devant baisser pour atteindre en l'an 2000 seulement un quart ou un cinquième des niveaux de 1997. Bien que la cinquième session de la Conférence des Parties ait décidé d'appliquer aux nouvelles Parties l'échelle des Nations Unies au pro rata valable en avril 1997, le Secrétariat a estimé qu'il pourrait y avoir de bonnes raisons d'envisager une méthode différente. Certains pays que la CMS espérait depuis longtemps attirer en qualité de membres ont renoncé à adhérer à la Convention pour des raisons financières. Si ces Parties étaient invitées à adhérer à la CMS en appliquant immédiatement le nouveau barème des quotes-parts (au lieu d'appliquer l'ancien barème au pro rata), cela pourrait encourager ces pays à adhérer plus tôt que plus tard. Le Fonds d'affectation spécial aurait des revenus plus importants non prévus tandis que les pays clés auraient la possibilité d'adhérer à la Convention avec un fardeau financier moins important. D'autre part, si ces Parties potentielles repoussaient leur adhésion jusqu'en, disons 2001, lorsque toutes les Parties seront soumises à un nouveau barème de quotes-parts, la Convention ne recevrait d'elles aucune contribution extra-budgétaire pendant la période triennale actuelle.

55. Le représentant de l'Asie a approuvé la méthode selon laquelle l'application progressive du nouveau barème encouragerait les Républiques de l'ex-Union soviétique à adhérer plus tôt que plus tard. Tout en exprimant son soutien général à cette proposition, le représentant du Dépositaire a demandé

si la Résolution 5.6 de COP5 permettait l'application du nouveau barème. Le Secrétaire exécutif adjoint a déclaré que si le Comité permanent prenait cette décision la mesure serait conforme à l'esprit de l'amnistie conditionnelle qui a été appliquée dans le passé à certaines Parties pour le non-paiement de leurs contributions. Son autre proposition selon laquelle l'application du nouveau barème serait étendue aux nouvelles Parties seulement en 1999, permettant à la prochaine session de la Conférence des Parties de se faire une autre opinion, apaise les inquiétudes qui s'étaient manifestées.

56. Le Comité permanent a alors approuvé la méthode proposée dans le PNUE/CMS/Doc.5. Dans sa décision, il a reconnu que si une dérogation spéciale n'était pas entièrement conforme à la lettre du paragraphe 3 de la Résolution 5.6, elle serait comparable à l'amnistie accordée à certaines Parties dans le passé et surtout elle pourrait être un puissant stimulant pour les pays clés d'adhérer à la CMS. Il a estimé en outre qu'une limite de temps devrait être placée dans cette offre particulière.

57. Par conséquent, le Comité permanent a décidé d'interpréter la Résolution 5.6 de telle manière que le barème des quotes-parts des Nations Unies pour les années 1998 et 1999 seulement (ci-joint en Annexe 3) soit appliqué au pro rata aux nouvelles Parties dans les cas où l'application de ce barème serait plus favorable au pays concerné. Le Comité permanent a établi clairement que ces dispositions particulières seraient limitées dans le temps de manière à conférer clairement un stimulant à certaines Parties pour adhérer à la CMS dès que possible et a décidé que cette disposition devrait être revue à l'occasion de la sixième session de la Conférence des Parties.

58. La seconde question soulevée par le nouveau barème des quotes-parts des Nations Unies est qu'en incorporant une autre décimale (de 1/100 à 1/1000), le barème fait plus qu'une distinction entre pays développés et pays moins développés. Le Secrétariat a invité le Comité permanent à utiliser ce barème subtile pour déterminer objectivement la possibilité d'obtenir un soutien du Fonds d'affectation spécial de la CMS pour les voyages officiels de délégués qui doivent participer à ses réunions. Ceci contribuerait à aider le Secrétariat à financer ces voyages pendant la période triennale actuelle.

59. Se référant au barème des quotes-parts des Nations Unies pour 1998, le Comité permanent a alors décidé que:

- a) les Parties dont le pourcentage se situe entre 0,001 et 0,049 (à l'exception de celles qui sont en Europe) seront automatiquement considérées comme pouvant bénéficier d'un soutien financier pour participer aux réunions patronnées par la CMS et qui concernent leur spécialité ;
- b) les Parties dont le pourcentage se situe entre 0,050 et 0,100 (à l'exception de celles qui sont en Europe) seront automatiquement considérés comme pouvant bénéficier d'un soutien financier pour participer aux réunions patronnées par la CMS et qui concernent leur spécialité, sur demande adressée au Secrétariat (voir Annexe 4).

Il a été décidé que ces dispositions resteraient en vigueur jusqu'à la prochaine réunion ordinaire du Comité permanent, époque à laquelle elles feraient l'objet d'un examen.

60. Répondant à une demande, le Secrétaire exécutif adjoint a déclaré que les nouveaux critères pour profiter de ces dispositions auraient un effet négligeable sur le budget. Cela concernerait six Parties: deux (Chili et Inde), qui jusqu'à ce jour ont été considérées comme pouvant bénéficier de ce soutien ne pourraient plus le faire car elles seraient au dessus de 0,1 sur le nouveau barème. De même pour l'Egypte, le Nigeria, le Pakistan et les Philippines, pays qui bien qu'ils ne seraient pas automatiquement considérés comme pouvant bénéficier de ce financement, devraient faire connaître au Secrétariat leurs besoins en matière de soutien.

61. Le représentant de l'Europe a souligné le fait que, en raison de ces dispositions, la Fédération de Russie ne pourrait pas bénéficier de ce soutien pour participer aux réunions, il a recommandé que le Secrétariat soit plus libéral en ce qui concerne les critères appliqués aux pays qui autrement ne

pourraient pas participer aux réunions. Le Secrétaire exécutif adjoint a déclaré que le Secrétariat avait dans le passé recherché des fonds pour ces pays qui ne pouvaient pas bénéficier du financement de la CMS, ajoutant que la Chine relèverait également de cette catégorie.

62. Le représentant de l'Europe a demandé également si, lors d'une récente réunion de la FAO, il avait été décidé que la contribution des Etats-Unis soit réduite de 25 à 20%. Le Secrétaire exécutif adjoint a déclaré que ceci était peu vraisemblable étant donné que l'application du barème est valable pour l'ensemble des Nations Unies et de ses organes. Le représentant du PNUE a ajouté que les Etats-Unis peuvent avoir en fait décliné de payer la totalité des 25% qui avaient été calculés.

**Point 7.1 de l'Ordre du jour: Utilisation de la contribution volontaire
supplémentaire de l'Allemagne : 100 000 DM**

63. Le Secrétaire exécutif s'est référé aux termes de la Résolution 5.6 selon laquelle il appartient au Comité permanent de décider de l'allocation des fonds. Il a alors distribué un projet de liste exposant une possibilité d'utiliser les 200 000 DM disponibles pour 1997 et 1998.

64. Le représentant de l'Asie a proposé que tout amendement futur à la liste fasse l'objet d'un accord entre le Secrétariat et le Président du Comité permanent. Ceci, ainsi que la liste elle-même, a été approuvé sans autre débat.

65. Le représentant des Amériques et des Caraïbes a cherché à être inscrit sur la liste des bénéficiaires de financement pour la réunion régionale envisagée en Uruguay en mai 1998. Bien qu'il ait reconnu qu'à la cinquième session de la Conférence des Parties il avait été décidé que le financement pour la réunion ne devait pas venir du budget de la CMS, de l'argent serait nécessaire pour les dépenses de voyage de certains des participants. Il a ajouté, parlant d'une autre question, que la Recommandation 5.2 avait permis d'inscrire quelques espèces importantes à l'Annexe II. Il a demandé si le Comité approuverait l'emploi de certains de ces fonds pour certaines mesures de coopération pour ces espèces.

66. Le Secrétaire exécutif a proposé que le Secrétariat étudie la possibilité d'utiliser des fonds à cet effet en prenant en considération l'exigence que les fonds soient exclusivement destinés aux pays en développement. Les deux questions ont donc été ajoutées à la liste en tant que possibilités pour permettre au Secrétariat de poursuivre l'examen en consultation avec le Président du Comité permanent.

67. Le représentant du Dépositaire a exprimé sa satisfaction à l'égard des débats et de leur conclusion et a espéré que plutôt que de les accumuler d'année en année, les fonds alloués chaque année soient dépensés au cours de l'année à laquelle ils s'appliquent.

**Point 8 de l'Ordre du jour: Programme de travail du Comité permanent découlant de la
cinquième session de la Conférence des Parties**

a) Poursuite des objectifs prioritaires fixés à COP5

Objectif 1.1

68. Le Secrétaire exécutif a rappelé les efforts du Secrétariat au titre du point 3 de l'Ordre du jour. Il a ajouté que le Comité permanent pourrait souhaiter étudier comment les membres pourraient intensifier leurs efforts pour persuader les Parties potentielles d'adhérer à la Convention.

69. Les représentants de l'Afrique, des Amériques et des Caraïbes ont convenus de faire des présentations de la CMS à toutes les réunions régionales appropriées. Le représentant de l'Asie a demandé des copies de la correspondance que le Secrétariat a adressée aux pays de la région asiatique et a convenu d'en assurer le suivi. Le Président a déclaré qu'il était important de se concentrer sur les fonctionnaires et les Ministres les plus importants, les chercheurs étant moins influents pour persuader les gouvernements de participer. Le représentant du PNUE a ajouté qu'il était de pratique courante au PNUE d'aborder à tous les niveaux la question de l'adhésion aux Conventions, y compris l'échelon gouvernemental et l'échelon ministériel. L'observateur du Royaume-Uni a proposé que les ministres des Parties soulèvent en toute occasion la question avec leurs homologues des Etats non-Parties.

70. Le Comité a décidé de prendre la liste des pays prioritaires comme base pour la meilleure approche du Comité permanent, en outre les représentants sont devenus volontaires pour assumer les responsabilités concernant leur région et, dans certains cas, une autre région où ils ont de bons contacts avec un pays clé. Cette double approche doit être mise en oeuvre suivant la liste qui figure à l'Annexe 5 de ce rapport.

71. Le représentant des Amériques et des Caraïbes, notant l'absence du Canada et des Etats-Unis de la liste de ceux pour lesquels des profils de pays ont été préparés, a proposé son important crédit diplomatique en utilisant l'Organisation des Etats américains. Le Secrétaire exécutif adjoint a expliqué que l'absence de profils de pays pour ces deux pays ne signifiait pas qu'ils n'étaient pas prioritaires pour la CMS. Au contraire, le Secrétariat a estimé qu'il avait suffisamment de renseignements de base sur ces pays pour que les dépenses de préparer sur eux des profils de pays n'étaient pas justifiables.

Objectif 6.1

72. Le Secrétaire exécutif a expliqué que les représentants du Comité permanent pouvaient apporter une aide importante pour établir des liens plus étroits avec les organismes multilatéraux en veillant à ce que leurs activités dans la CMS ait des liens avec lesdits organismes. En particulier, il a rappelé les activités des Pays-Bas envers Wetlands International et la CAFF et a ajouté que l'Australie et les Philippines devaient établir des liens plus étroits entre la CMS et CCAMLR.

Objectif 7.1

73. Le représentant de l'Asie a estimé que certaines contributions pour des travaux sur l'outarde houbara et les ongulés pourraient être fournies par les organisations donatrices et que le financement serait acheminé par son organisation. Le Secrétaire exécutif a rendu hommage aux Pays-Bas pour leur vaste contribution en vue de la mise au point et de la promotion de l'AEWA et de projets connexes. Il a prié instamment d'autres pays de suivre son exemple dans d'autres régions de la zone de l'Accord, notamment en Afrique et en Asie centrale.

Objectif 8.1(d)

74. Le Secrétaire exécutif a expliqué l'importance de renforcer les nouveaux partenariats avec les organes de la CDB non seulement entre les secrétariats mais spécialement au niveau national. En particulier, il a souligné à nouveau l'importance, évoquée dans sa lettre du 28 octobre 1997 aux correspondants, d'établir des liens entre les activités de la CMS et celles de la CDB.

Objectif 8.2

75. Le Secrétaire exécutif a donné des détails sur sa correspondance avec le Directeur exécutif du PNUE en ce qui concerne l'inclusion de diverses questions de la CMS dans le programme de travail du PNUE. Le PNUE a déjà apporté son aide à la tenue de la réunion sur les ongulés et a proposé d'aider

financièrement les travaux relatifs à la grue de Sibérie, au flamant et au courlis à bec grêle. Il a souligné la nécessité d'examiner les moyens par lesquels le Comité permanent et les Parties pourraient aider à orienter les débats du Conseil d'administration sur l'application de la CDB et l'incorporation des objectifs de la CMS et de l'AEWA. Le Président a exprimé sa gratitude à l'égard du Secrétaire exécutif pour son initiative et le représentant du PNUE était satisfait de l'accroissement de la coopération entre le PNUE et la CMS. Il a estimé qu'il était nécessaire de trouver des moyens plus créatifs pour aborder le problème.

76. L'observateur du Royaume-Uni a posé des questions générales sur les mécanismes de l'application de la recommandation qui figure dans la Résolution 5.4. Dans cette résolution il est question qu'une version révisée de la Stratégie pour le futur développement de la Convention soit préparée et soumise à la prochaine réunion de la Conférence. Le Secrétaire exécutif a ajouté que le Secrétariat ne serait pas en mesure de faire quelque chose à ce sujet du moins d'ici l'automne en raison du manque de personnel.

77. M. Muchmore a ajouté que le Comité de l'UICN (R.U.) envisageait de tenir un séminaire à la fin de 1998 sur les relations entre la CDB et d'autres conventions ainsi que sur les traités internationaux concernant la vie sauvage. Ce serait une session de remue-méninges réunissant les représentants des conventions. Bien que le Gouvernement britannique ne soit pas responsable des dispositions, l'observateur informera le Secrétariat de l'évolution de ce projet. Le Secrétaire exécutif adjoint a mentionné le projet du World Conservation Monitoring Centre (WCMC) sur l'harmonisation potentielle des conditions d'élaboration des rapports dans cinq conventions importantes comme étant un sujet de discussion potentiel au séminaire. Le représentant du PNUE a mentionné également les efforts permanents de cette organisation pour faciliter la coordination entre diverses conventions.

b) Mise à jour des Directives pour l'acceptation de contributions financières (Résolution 5.7)

78. Le Secrétaire exécutif a dit que ce point était inclus dans l'ordre du jour uniquement en tant que rappel au Comité mais n'avait besoin d'aucun autre examen pour l'instant.

Point 9 de l'Ordre du jour: Dispositions pour la sixième session de la Conférence des Parties

79. Le Président a annoncé que le Gouvernement de l'Afrique du Sud avait officiellement accepté d'accueillir la conférence. M. Johann Lombard (Afrique du Sud) a lu la lettre d'invitation du Gouvernement adressée au Secrétariat. Le représentant de l'Océanie s'est félicité de l'offre de l'Afrique du Sud et l'a approuvée.

80. M. Lombard s'est référé à la mission commune en Afrique du Sud dont le but était de rechercher un lieu de réunion adéquat. La mission avait conclu que ce lieu en particulier surpassait ceux qui avaient déjà été visités étant donné qu'il possédait toutes les installations nécessaires. Le représentant de l'Europe a alors montré quelques diapositives pour permettre au Comité de voir le lieu proposé, son environnement et les salles de conférence.

81. Le Secrétaire exécutif adjoint a souligné un problème qu'il fallait résoudre. Le coût de logement seul dans la région de la ville du Cap est équivalent à la totalité de l'indemnité journalière des Nations Unies ne laissant pratiquement aucun extra pour les repas. Pour les délégués qui sont patronnés par la CMS, il manquerait environ 75 dollars des E.U. par nuit. Trois solutions sont possibles essayer de négocier un prix inférieur avec les hôtels, chercher à obtenir des Nations Unies un accroissement de l'indemnité journalière ou demander aux Nations Unies une dispense spéciale pour payer une indemnité journalière plus élevée. Le représentant du PNUE s'est félicité de l'invitation de l'Afrique du Sud et de l'aide des Pays-Bas. Il a ajouté qu'étant donné les circonstances particulières de l'indemnité journalière décrite par le Secrétariat, jusqu'à 25% en plus pourraient être fournis.

82. M. Lombard a expliqué que le financement de la réunion serait assuré en grande partie par les Pays-Bas, un peu par l'Afrique du Sud et peut-être par l'Union européenne. Le représentant de l'Europe a ajouté que, bien que la situation semblait positive à ce stade, une décision était attendue dans les deux semaines à venir de l'Union européenne pour sa participation au financement de cette réunion.

83. Le Secrétaire exécutif a souligné la nécessité de veiller à ce que cette conférence soit organisée de manière à ne pas coïncider avec celle de la CITES. Il a été décidé, en supposant que la conférence de la CITES se déroulerait comme prévue en Indonésie du 15 au 26 novembre 1999, comme il en avait été informé récemment, que la période favorable pour la conférence de la CMS et la première session de la réunion des Parties à l'AEWA serait la première quinzaine d'octobre 1999. Le Secrétaire exécutif a décidé d'informer le Comité permanent des progrès accomplis sur les ratifications de l'AEWA au cas où celles-ci n'atteindraient pas le total nécessaire de 14 en temps voulu pour la conférence.

84. Le représentant de l'Asie se félicite de l'offre de l'Afrique du Sud et il est impatient de connaître d'autres détails au sujet du séminaire prévu sur les migrations animales qui serait associé à la conférence, qui devrait avoir lieu dans un campus d'université pittoresque près du lieu de la conférence.

85. Le Président a résumé les débats en confirmant que la prochaine conférence aurait lieu en Afrique du Sud à une date qui sera décidée dans la première quinzaine d'octobre 1999. Il a alors accueilli le représentant de l'Afrique du Sud en temps que membre à part entière du Comité permanent. Le représentant du prochain pays hôte a remercié le Secrétariat, les Pays-Bas et le secrétariat intérimaire de l'AEWA pour leur appui et leurs conseils.

Point 9.1 de l'Ordre du jour: Coût estimatif pour la langue arabe comme langue de travail de la Convention

86. Le Secrétaire exécutif adjoint a expliqué qu'aucun coût précis n'avait encore été reçu du PNUE pour l'interprétation de la langue arabe mais que ceci était attendu dans la semaine à venir. Il a ajouté que le coût ne serait pas négligeable. Il y avait déjà eu des discussions officieuses sur la possibilité des pays arabes de payer pour l'introduction de la langue arabe d'une manière analogue à celle volontaire de l'Allemagne pour la langue allemande. Le Secrétaire exécutif adjoint a expliqué que la question à étudier portait uniquement sur l'interprétation, la traduction étant extrêmement coûteuse. Il a ajouté que le Secrétariat ne serait pas chargé de fournir les interprètes mais s'efforceraient de faciliter les dispositions ancillaires si on trouvait un partenaire.

87. Le Président a suggéré que les pays arabophones pourraient payer pour le coût des moyens d'interprétation comme mesure temporaire. Le représentant de l'Asie a encouragé les pays arabophones d'Asie d'y donner suite tout en demandant au représentant de l'Afrique pour les pays africains arabophones de faire de même. En l'absence d'informations plus précises encore attendues par le Secrétariat, le Président a reporté ultérieurement l'examen de cette question à la prochaine réunion du Comité permanent.

Point 10 de l'Ordre du jour: Rapport du Groupe de travail sur les préparatifs pour la célébration du 20ème anniversaire de la CMS en 1999

88. Le représentant du prochain pays hôte a rappelé que l'Afrique du Sud présidait le groupe et qu'il serait le correspondant pour toutes les activités. Le groupe recherche une approbation pour poursuivre certaines de ses actions telles que des colloques sur les espèces migratrices, une vidéo traduite dans toutes les langues officielles de la Convention, un Plan d'action pour les tortues marines ou d'autres Plans d'action, des affiches, des timbres, des signets, des concours nationaux et internationaux d'affiches ainsi que des présentations d'affiches. Il a ajouté que l'Afrique du Sud préparerait un logo pour la

célébration, une affiche et une excursion spéciale d'anniversaire (peut-être l'observation des baleines). Un point important de l'ordre du jour du groupe est l'obtention du financement. Une procédure sera appliquée pour le suivi et pour informer les correspondants de la CMS, les Conseillers scientifiques et les ONG intéressées. Le Président a remercié le représentant du prochain pays hôte de son rapport.

Point 11 de l'Ordre du jour: Questions du Conseil scientifique relatives aux travaux du Comité permanent.

89. Le Président du Conseil scientifique, le Dr. Pierre Devillers, a rendu hommage aux travaux du fonctionnaire technique du Secrétariat, M. Pablo Canevari, qui a assuré la liaison avec le Conseil. Il a ajouté que la tâche la plus importante à laquelle le Conseil doit faire face figure dans la Résolution 3.2 sur les actions concertées en faveur des espèces de l'Annexe I. Ceci est divisé en deux parties: les activités en cours financées par la quatrième session de la Conférence des Parties et les projets approuvés par la cinquième. Il a expliqué le principe directeur selon lequel l'allocation de fonds à des projets devrait stimuler d'autres fonds. Il a fait savoir que les principales dépenses à ce jour avaient été consacrées aux ongulés sahélo-sahariens. Il a décrit les dispositions concernant l'atelier qui doit avoir lieu en Tunisie à la fin du mois, ajoutant qu'un Plan d'action qui serait financé pendant ou après la réunion avait été préparé et diffusé. Le coût total du projet a été revu à la baisse et est maintenant de 133 000 dollars des E.U.. Il a ajouté que tout cet argent venait de COP4. Le coût total se monterait à 147 500 dollars des E.U. mais 30 000 dollars représentant les salaires seraient couverts par le Gouvernement belge. Il reste donc 17 000 dollars des E.U. à trouver.

90. Le fonctionnaire technique a fait savoir qu'en ce qui concerne les deux espèces de flamants des Andes dans la région du Puna, l'Argentine, le Chili, la Bolivie et le Pérou bénéficierait de 5 000 dollars des E.U. du PNUE pour des activités de conservation. Une population encore inconnue de 10 000 individus de l'espèce a été découverte, ce qui représente 20% du total connu. En outre, une campagne de sensibilisation sur la petite oie à front blanc est en cours. En ce qui concerne le dauphin franciscain, victime de problèmes de prises accidentelles, un atelier a été organisé à Buenos Aires réunissant le Brésil, l'Uruguay et l'Argentine. L'atelier estime qu'il est nécessaire d'accroître les enquêtes qui seraient financées par la contribution volontaire et supplémentaire du Gouvernement allemand. M. Canevari a conclu en ajoutant qu'un projet entre le Gouvernement chilien (CONAF) et Wetlands International pour les Amériques visant à trouver de nouvelles zones de reproduction des oies à tête rouge est en cours grâce à la contribution volontaire et supplémentaire du Gouvernement allemand.

91. Le Président du Conseil scientifique a poursuivi son rapport en se référant à l'allocation faite par COP5. A cette époque, le Président de la Conférence des Parties avait demandé une première liste qui devait être établie par les Conseillers pendant la conférence, laquelle avait entraîné une série de propositions dont le montant total était de 790 000 dollars des E.U.. Les propositions ont été alors diffusées auprès du Conseil scientifique en décembre 1997 avec le résultat que le montant des projets à financer avait augmenté et s'élevait alors à 900 000 dollars des E.U., bien qu'il n'y ait eu aucun changement dans la première liste. Les Conseillers seront maintenant priés de préparer de brèves descriptions des projets qui feront l'objet d'une présentation à la prochaine réunion du Conseil scientifique en vue d'un examen. Pour la période triennale actuelle, 600 000 dollars des E.U. seraient alors alloués.

92. En ce qui concerne l'examen de l'Annexe I effectué par le WCMC, un premier projet avait été préparé qui n'avait donné satisfaction ni au Secrétariat ni au Comité permanent. Un second projet sera donc préparé qui sera examiné à la prochaine réunion du Conseil scientifique.

93. Pour ce qui est de la représentation du Conseil scientifique à des réunions similaires d'autres conventions, le Dr. Devillers a fait savoir qu'il n'y avait eu jusqu'alors qu'une seule occasion lorsque sa collègue, le Dr. Beudels-Jamar, représentait le Conseil à la réunion du SBSTTA de la CDB en

septembre 1997. Elle a eu de bons contacts et la présence de la CMS était bienvenue. Cependant, pour l'avenir, il a recommandé tout d'abord que le Secrétariat fasse d'énergiques remarques au Secrétariat de la CDB au sujet d'une notification correcte des documents étant donné que la plupart des décisions semblent avoir été prises avant que la réunion n'ait eu lieu. D'autre part, le coût de la représentation était élevé. Dans ce premier cas, le Gouvernement belge a couvert les dépenses, mais pour les occasions à venir il faudra envisager de s'adresser ailleurs. Le Conseil scientifique se réunira à nouveau en juin 1998.

94. Le représentant de l'Europe, appuyé par le Président du Conseil scientifique, s'est inquiété du fait que des 500 000 dollars des E.U. alloués lors de COP4, 300 000 dollars seulement avaient été jusqu'ici dépensés, laissant 200 000 dollars non dépensés à la fin de la période triennale 1994-1997. En réponse, le Secrétaire exécutif adjoint a souligné que l'administration de nombreux petits projets avait pris une grande partie du temps du Secrétariat. L'intention première avait été de donner des sommes plus importantes à d'autres organisations pour qu'elles puissent assurer la couverture d'autres projets. Jusqu'ici, cette méthode n'a pas bien marché, ces organisations étant lentes à remplir leurs engagements contractuels. De ce fait, le Secrétariat a été obligé de conclure des contrats pour des montants moins élevés qui, collectivement, exigeaient plus de temps pour leur contrôle. Il espère que le recrutement imminent d'un fonctionnaire d'administration et de gestion des finances permettra à d'autres membres du personnel de se concentrer davantage sur la mise au point substantive de projets pour lesquels des fonds sont disponibles.

95. Le Dr. Devillers a souligné le fait que la quantité des fonds disponibles résidait dans l'aptitude à effectuer des paiements directs pour des projets en évitant de donner des sommes importantes à des intermédiaires pour les gérer et de prélever sur ces fonds des frais administratifs élevés. Le Secrétaire exécutif adjoint a précisé que le Secrétariat n'avait pas l'intention de faire appel aux services d'autres organisations pour gérer les fonds de cette façon. Au contraire, le Secrétariat continuerait de s'efforcer d'identifier des organisations adéquates pour réaliser des projets parapluie qui couvrent des activités différentes mais ont des points communs. Si de nouvelles activités ont besoin d'un financement, on peut tout simplement l'ajouter en tant que protocole à l'ensemble du projet. Le représentant de l'Océanie a fait savoir que les Philippines et d'autres territoires en Océanie manifestaient beaucoup d'intérêt à l'égard des projets en faveur des tortues marines, projets qui sont réalisés par le Groupe de spécialistes des tortues marines.

96. Avant de conclure les débats, le représentant de l'Europe a déclaré qu'il appréciait les contraintes imposées au Secrétariat en ce qui concerne la bureaucratie administrative et le personnel mais a ajouté qu'il y avait aussi une question de planification et d'établissement des priorités. A son avis, plus d'importance devrait être accordée aux activités de réalisation qui démontrent l'utilité de la Convention plutôt, par exemple, que l'élaboration de mémorandums de coopération avec d'autres organisations.

97. En l'absence d'autres commentaires, le Comité a accepté le rapport du Président du Conseil scientifique.

Point 12 de l'Ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion du Comité permanent

98. Le Comité a décidé de se rencontrer à la fin de janvier 1999 à la conférence prévue dans la région du Cap. La date en sera fixée ultérieurement et communiquée au Comité par le Secrétariat.

99. Le Secrétaire exécutif adjoint a noté que le fait de tenir la conférence en Afrique du Sud entraînerait pour le Fonds d'affectation spécial des dépenses supplémentaires (telles que transports, personnel pour la tenue des réunions, etc.), mais le Secrétariat a estimé que ces dépenses supplémentaires se justifiaient car elle permettraient de tester le lieu de la conférence. Il a ajouté que l'allocation budgétaire pour les réunions passées du Comité permanent n'avait pas été entièrement

dépensée étant donné que le budget avait toujours dû tenir compte du financement possible de la présence d'un nombre hypothétique de pays en développement. Le financement de la réunion de janvier 1999 pourrait donc être probablement complété grâce aux fonds non dépensés des réunions précédentes du Comité permanent. Le Comité a reconnu que le montant des frais dépasserait sans doute le budget qui a été décidé pour cette réunion en particulier.

Point 13 de l'Ordre du jour: Questions diverses

100. Il n'y a pas d'autres questions.

Clôture de la réunion

101. Le Président a remercié de leur travail le Secrétariat, en particulier le Secrétaire exécutif et le Secrétaire exécutif adjoint, le personnel de la CMS et les interprètes. Il a remercié également les représentants du Comité permanent et le représentant du PNUE, le Président du Conseil scientifique et le Gouvernement allemand, puis, à minuit 38, il a déclaré close la réunion.

**18ème Réunion du Comité permanent de la CMS
Bonn, 3 - 4 février 1998**

LISTE DES PARTICIPANTS

Président:

Arabie Saoudite (Asie)

Prof. Abdulaziz H. Abuzinada

Vice-Président:

Pays-Bas (Europe)

Dr. Gerard Boere

Membres:

Allemagne (Dépositaire)

M. Gerhard Adams
Mme. Gabriela Bennemann
Mme. Astrid Thyssen
Dr. Gerhard Fulda (à temps partiel)
Dr. Hany M. A. Tatwany
M. Abdel Kader Bangoura
M. Wilfrido Pollisco
M. Johann Lombard
Dr. Jorge L. Cravino Castro

Arabie Saoudite (Asie)

Guinée (Afrique)

Philippines (Océanie)

Afrique du Sud (Pays hôte, COP6)

Uruguay (Amériques et Caraïbes)

Observateurs:

Royaume-Uni

Président, Conseil scientifique

PNUE - Nairobi

M. Ian Muchmore
Dr. Pierre Devillers (à temps partiel)
M. Rudy van Dijk

Secrétariat PNUE/CMS:

Secrétaire exécutif

Secrétaire exécutif adjoint

Fonctionnaire technique

Conseiller scientifique

Responsable de projets spéciaux

M. Arnulf Müller-Helmbrecht
M. Douglas Hykle
M. Pablo Canevari
Dr. Eugeniusz Nowak
M. Eric Blencowe

**18ème Réunion du Comité permanent de la CMS
Bonn, 3 - 4 février 1998**

ORDRE DU JOUR

1. Remarques liminaires
2. Adoption de l'ordre du jour, calendrier des travaux et règlement intérieur
3. Rapport du Secrétariat sur les activités entre les sessions
4. Rapport du Dépositaire
 - a) Accord de Siège
 - b) Préparation d'exemplaires certifiés du texte de la Convention
5. Rapports des membres du Comité
6. Co-localisation de Secrétariats d'Accords (Résolution 5.5)
7. Examen de la situation actuelle des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CMS, budget et ressources de la CMS
 - 7.1 Utilisation de la contribution volontaire supplémentaire de l'Allemagne : 100 000 DM
8. Programme de travail du Comité permanent découlant de la cinquième session de la Conférence des Parties
 - a) Poursuite des objectifs prioritaires convenus à COP5
 - b) Mise à jour des directives pour l'acceptation de contributions financières (Résolution 5.7)
9. Dispositions pour la sixième session de la Conférence des Parties
 - 9.1 Coût estimatif pour l'utilisation de l'arabe comme langue de travail à COP6
10. Rapport du Groupe de travail sur les préparatifs pour la célébration du 20ème anniversaire de la CMS en 1999
11. Questions du Conseil scientifique relatives aux travaux du Comité permanent
12. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité permanent
13. Questions diverses

Barème des quotes-parts des Nations Unies selon ordre alphabétique, par Etat		
Etat	1998	1999
Afghanistan	0.004	0.003
Afrique du Sud	0.365	0.366
Albanie	0.003	0.003
Algérie	0.116	0.094
Allemagne	9.630	9.808
Andorre	0.004	0.004
Angola	0.010	0.010
Antigua et Barbuda	0.002	0.002
Arabie saoudite	0.594	0.569
Argentine	0.768	1.024
Arménie	0.027	0.011
Australie	1.471	1.482
Autriche	0.935	0.941
Azerbaïdjan	0.060	0.022
Bahamas	0.015	0.015
Bahreïn	0.018	0.017
Bangladesh	0.010	0.010
Barbade	0.008	0.008
Bélarus	0.164	0.082
Belgique	1.096	1.103
Belize	0.001	0.001
Bénin	0.002	0.002
Bhoutan	0.001	0.001
Bolivie	0.008	0.007
Bosnie-Herzégovine	0.005	0.005
Botswana	0.010	0.010
Brésil	1.514	1.470
Brunéi Darussalam	0.020	0.020
Bulgarie	0.045	0.019
Burkina Faso	0.002	0.002
Burundi	0.001	0.001
Cambodge	0.001	0.001
Cameroun	0.014	0.013
Canada	2.825	2.754
Cap-Vert	0.001	0.002
Chili	0.113	0.131
Chine	0.901	0.973

Chypre	0.034	0.034
Colombie	0.108	0.109
Comores	0.001	0.001
Congo	0.003	0.003
Costa Rica	0.017	0.016
Côte d'Ivoire	0.012	0.009
Croatie	0.056	0.036
Cuba	0.039	0.026
Danemark	0.687	0.691
Djibouti	0.001	0.001
Dominique	0.001	0.001
Egypte	0.069	0.065
El Salvador	0.012	0.012
Emirats arabes unis	0.177	0.178
Equateur	0.022	0.020
Erythrée	0.001	0.001
Espagne	2.571	2.589
Estonie	0.023	0.015
Etats-Unis d'Amérique	25.000	25.000
Ethiopie	0.007	0.006
Fédération de Russie	2.873	1.487
Fidji	0.004	0.004
Finlande	0.538	0.542
France	6.494	6.540
Gabon	0.018	0.015
Gambie	0.001	0.001
Géorgie	0.058	0.019
Ghana	0.007	0.007
Grèce	0.368	0.351
Grenade	0.001	0.001
Guatemala	0.019	0.018
Guinée	0.003	0.003
Guinée-Bissau	0.001	0.001
Guinée équatoriale	0.001	0.001
Guyana	0.001	0.001
Haïti	0.002	0.002
Honduras	0.004	0.003
Hongrie	0.119	0.120
Iles Marshall	0.001	0.001
Iles Salomon	0.001	0.001
Inde	0.305	0.299
Indonésie	0.173	0.184


Iran (République islamique d')	0.303	0.193
Iraq	0.087	0.045
Irlande	0.223	0.224
Islande	0.032	0.032
Israël	0.329	0.345
Italie	5.394	5.432
Jamahiriya arabe libyenne	0.160	0.132
Jamaïque	0.006	0.006
Japon	17.981	19.984
Jordanie	0.008	0.006
Kazakhstan	0.124	0.066
Kenya	0.007	0.007
Kirghizistan	0.015	0.008
Koweït	0.154	0.134
Lesotho	0.002	0.002
Lettonie	0.046	0.024
Liban	0.016	0.016
Libéria	0.002	0.002
Liechtenstein	0.005	0.006
Lituanie	0.045	0.022
Luxembourg	0.066	0.068
l'ex République yougoslave de Macédoine	0.005	0.004
Madagascar	0.003	0.003
Malaisie	0.168	0.180
Malawi	0.002	0.002
Maldives	0.001	0.001
Mali	0.003	0.002
Malte	0.014	0.014
Maroc	0.041	0.041
Maurice	0.009	0.009
Mauritanie	0.001	0.001
Mexique	0.941	0.980
Micronésie (Etats fédérés de)	0.001	0.001
Monaco	0.003	0.004
Mongolie	0.002	0.002
Mozambique	0.002	0.001
Myanmar	0.009	0.008
Namibie	0.007	0.007
Népal	0.004	0.004
Nicaragua	0.002	0.001
Niger	0.002	0.002
Nigéria	0.070	0.040


Norvège	0.605	0.610
Nouvelle-Zélande	0.221	0.221
Oman	0.050	0.051
Ouganda	0.004	0.004
Ouzbékistan	0.077	0.037
Pakistan	0.060	0.059
Palaos	0.001	0.001
Panama	0.016	0.013
Papousie-Nouvelle-Guinée	0.007	0.007
Paraguay	0.014	0.014
Pays-Bas	1.619	1.631
Pérou	0.085	0.095
Philippines	0.077	0.080
Pologne	0.251	0.207
Portugal	0.368	0.417
Qatar	0.033	0.033
République arabe syrienne	0.062	0.064
République centrafricaine	0.002	0.001
République de Corée	0.955	0.994
République de Moldova	0.043	0.018
République démocratique du Congo	0.008	0.007
République démocratique populaire lao	0.001	0.001
République dominicaine	0.016	0.015
République populaire démocratique de Corée	0.031	0.019
République tchèque	0.169	0.121
République-Unie de Tanzanie	0.004	0.003
Roumanie	0.102	0.067
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5.076	5.090
Rwanda	0.002	0.001
Saint-Kitts-et-Nevis	0.001	0.001
Saint-Marin	0.002	0.002
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0.001	0.001
Sainte-Lucie	0.001	0.001
Samoa	0.001	0.001
Sao Tomé-et-Principe	0.001	0.001
Sénégal	0.006	0.006
Seychelles	0.002	0.002
Sierra Leone	0.001	0.001
Singapour	0.167	0.176
Slovaquie	0.053	0.039
Slovénie	0.060	0.061
Somalie	0.001	0.001

Soudan	0.009	0.007
Sri Lanka	0.013	0.012
Suède	1.099	1.084
Suriname	0.004	0.004
Swaziland	0.002	0.002
Tadjikistan	0.008	0.005
Tchad	0.001	0.001
Thaïlande	0.158	0.167
Togo	0.002	0.001
Trinité-et-Tobago	0.018	0.017
Tunisie	0.028	0.028
Turkménistan	0.015	0.008
Turquie	0.440	0.440
Ukraine	0.678	0.302
Uruguay	0.049	0.048
Vanuatu	0.001	0.001
Venezuela	0.235	0.176
Viet Nam	0.010	0.007
Yémen	0.010	0.010
Yougoslavie	0.060	0.034
Zambie	0.003	0.002
Zimbabwe	0.009	0.009
TOTAL	100.000	100.000

Parties de la CMS éligibles pour bénéficier d'un support financier pour couvrir les frais de voyage et assister aux réunions appropriés de la CMS, tel que déterminé par le Comité permanent (Bonn, février 1998)

No.	Etat	Barème des Nations-Unies		
		1998	1999	2000
1	Pérou	0.085	0.095	0.099
2	Philippines	0.077	0.080	0.081
3	Nigéria	0.070	0.040	0.032
4	Egypte	0.069	0.065	0.065
5	Pakistan	0.060	0.059	0.059
6	Uruguay	0.049	0.048	0.048
7	Maroc	0.041	0.041	0.041
8	Tunisie	0.028	0.028	0.028
9	Panama	0.016	0.013	0.013
10	Cameroun	0.014	0.013	0.013
11	Sri Lanka	0.013	0.012	0.012
12	République dém. du Congo	0.008	0.007	0.007
13	Ghana	0.007	0.007	0.007
14	Sénégal	0.006	0.006	0.006
15	Guinée	0.003	0.003	0.003
17	Mali	0.003	0.002	0.002
17	Burkina Faso	0.002	0.002	0.002
18	Togo	0.002	0.001	0.001
19	Bénin	0.002	0.002	0.002
20	Niger	0.002	0.002	0.002
21	Somalie	0.001	0.001	0.001
22	Tchad	0.001	0.001	0.001
23	Guinée-Bissau	0.001	0.001	0.001

 Parties qui doivent demander un financement pour pouvoir assister aux réunions patronnées par la CMS (ne sont pas automatiquement considérés comme en ayant besoin)

 Parties qui sont automatiquement considérés comme éligibles pour bénéficier d'un support financier pour participer aux réunions importantes patronnées par la CMS

**Liste des Etats Non-Parties pour lesquels des profils ont été préparés
par le WCMC, représentant un niveau de recrutement prioritaire
pour le Comité permanent et le Secrétariat**

Etat	Membres régionaux du Comité permanent qui se chargent de l'initiative
Algérie	Afrique
Brésil	Amériques et Caraïbes
Bulgarie	Europe
Chine	Asie
Corée, République de	Asie
Indonésie	Océanie, Asie
Iran (République islamique d')	Asie
Japon	Asie
Kazakhstan	Asie, Europe
Kenya	Afrique
Mauritanie	Afrique, Asie
Mexique	Amériques et Caraïbes
Malaisie	Océanie, Asie
Nouvelle-Zélande	Océanie
Fédération de Russie	Europe
Thaïlande	Océanie
Turquie	Europe, Asie
Viet Nam	Océanie
Canada*	Amériques et Caraïbes
Etats-Unis d'Amérique*	Amériques et Caraïbes

* Egalement priorité de recrutement. Cependant pas de profils préparés en vue de l'existence d'informations provenant d'autres sources.